Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction de l'Autonomie
Service Prévention et Vie à Domicile
(PVAD)
N°23 -1727

ARRETE

Modifiant l'arrêté n°22-1306 du 29 juillet 2022 portant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté de l'Autonomie de la Charente-Maritime

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté n°17-484 du 24 avril 2017 portant composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté modificatif n°17-784 du 28 juillet 2017 fixant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté modificatif n°19-967 du 24 octobre 2019 fixant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté n°21-507 du 16 mars 2021 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté modificatif n°21-1045 du 13 août 2021 fixant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Vu l'arrêté modificatif n°22-1306 du 29 juillet 2022 fixant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Charente-Maritime ;

Sur proposition de la Directrice de l'Autonomie ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Conseil Départemental de la Citoyenneté de l'Autonomie de la Charente-Maritime, est présidé par la Présidente du Département, représenté par M. GODINEAU.

Les deux Vice-Présidents du Conseil Départemental de la Citoyenneté de l'Autonomie sont :

- Au titre de la formation spécialisée sur les questions relatives aux personnes âgées
  Monsieur Christian PASQUINI

- Au titre de la formation spécialisée sur les questions relatives aux personnes handicapées
  Monsieur Jean-Marie COLAS

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

ARTICLE 2 : La formation spécialisée relative aux personnes âgées est définie comme suit :

1er Collège : Seize représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

Organisme	Titulaire	Suppléant(e)
Association France Alzheimer	Madame Monique VERNE	Madame Nelly CARRE
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Charente-Maritime	Monsieur Jean-Jacques GAUCHER	Monsieur Joël BESSAGUET
Fédération générale des retraités de la fonction publique	Madame Martine PHILIPPE	Monsieur Jean-Paul CLABAUT
Fédération générale des retraités des chemins de fer de France et d'Outre-Mer	Monsieur Denis TOURNIER	Pas de désignation
Fédération nationale des associations de retraités et préretraités	Monsieur Joseph RENAUD	Monsieur Jean-Louis MORIN
Fédération Syndicale Unitaire (FSU)	Madame Hélène POUGNANT	Monsieur Pierre CUQ
FENARAC 17	Madame Jeannie DROUET	Monsieur Bernard EPRON
Générations Mouvement Fédération de Charente-Maritime	Madame Marlène MOTHAY	Monsieur Hervé DUVAL
Union départementale CFE-CGC	Monsieur Alain CASAL	Monsieur Jean-Claude RASSAT
Union départementale des syndicats CGT	Monsieur Gérard PINAUD	Madame Chantal LEBRUN
Union des retraités FO	Monsieur Jacques DUMERC	Madame Sylvie CAQUINEAU
Union Française des Retraités (UFR)	Monsieur Christian PASQUINI	Madame Yvonne PASQUINI
Union nationale des indépendants retraités du commerce	Monsieur Gérard CARRE	Monsieur Dominique BERBUDEAU
Union départementale CFTC	Madame Fabienne FREI	Pas de désignation
UNSA retraités	Monsieur Christian DELCOURTE	Madame Mauricette GUILBAULT
Union territoriale des retraités CFDT	Monsieur Régis MONTIER	Madame Patricia FRIOU

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

2ème Collège : Représentants des institutions

a) Deux représentants du conseil départemental désignés par la Présidente du conseil départemental

Titulaire	Suppléant
Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'Association départementale des maires

Commune/ EPCI Titulaire	Commune/ EPCI Suppléant
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

c) Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant

d) Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

e) Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département désigné sur proposition du Préfet

Titulaire	Suppléante
Monsieur Lionel RIZZO	Madame Patricia DUC-DODON

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Mutualité Sociale Agricole, et de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

Caisse	Titulaire	Suppléant(e)
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Monsieur Dominique SALBREUX Monsieur Roger BUFFETEAU	Monsieur Philippe LAVALARD Monsieur Dominique SIMONNET
Mutualité Sociale Agricole	Monsieur Michel PELLETIER	Madame Martine GIRARD
CARSAT Centre Ouest	Monsieur Jean-Philippe RAMBAUD	Monsieur Jean-Yves MELIN

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire

Caisse	Titulaire	Suppléante
AGIRC-ARRCO	Madame Ghislaine NICOLAS	Monsieur Francis LAPLACE

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Titulaire	Suppléante
Madame Marie PASQUIER	Madame Valérie DRILLAUD

3ème Collège : Onze représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

Organisation / syndicat	Titulaire	Suppléant(e)
Association des aides à domicile (ADESSA)	Monsieur Yvérick BUREAU	Madame Nathalie BLIN
Fédération hospitalière de France Nouvelle-Aquitaine	Monsieur Philippe LEBRUN	Madame Nathalie DULUC
Fédération Française des Services à la Personne et de Proximité (FEDESAP)	Madame Alexia JAUNATRE	En cours de désignation
Fédération ADMR de Charente-Maritime	Madame Brigitte AMELINE	Madame Marie Claude VINET
Syndicat Sud Santé	Monsieur Cédric RABILLER	Madame Stéphanie GAUTIER
Syndicat National des Etablissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA)	Monsieur Kevin CROIZIER	Madame Carole MILLET
UNSA Retraités	Madame Caroline FORNIER	Monsieur Olivier THIBAUD
Union Départementale CGT 17	Monsieur Anthony VALLADON	Madame Muriel THAUMOUX
Union Départementale des retraités CFDT	Monsieur Gilles VALLEE	En cours de désignation
Union Départementale des syndicats FO	Madame Patricia BOUCARD	Madame Josiane GUERY
Union Nationale de l'Aide (UNA)	Madame Nathalie FARENC	Monsieur Bruno ACCLEMENT

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

ARTICLE 3 : La formation spécialisée relative aux personnes handicapées est définie comme suit :

1er Collège : Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et la Présidente du conseil départemental

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
APEDA DYS 17	Madame Danielle PENZ	Mme Karine AULIER
APAJH	Madame Patricia DEMARQUILLY	Monsieur Olivier DIVET
Association CLAIRVOYANTS	Madame Caroline VERNET-PERAUD	Monsieur Cédric THEVENON
APF France Handicap	Monsieur Michel BRENAUT	Pas de désignation
Association EMMANUELLE	Monsieur Thierry BOSCARIOL	Madame Diane COMPAIN
Association Française contre les Myopathies AMF-Téléthon	Madame Claudine DARANLOT	Madame Marie-Lyne LETE
Association France Parkinson	Monsieur Olivier DE SAINT ANGEL	En cours de désignation
Association Horizon Famille Handicap 17	Monsieur Jean-Marie COLAS	Monsieur Jean BOUSCASSE
Association TREMA	Madame Claudette PETIT-JEAN	Monsieur Jean-Claude POSSOMPES
Autisme Charente-Maritime	Madame France JOUSSERAND	Madame Sandra RONDET
DIAPASOM	Madame Marjorie MIMEAUD	Pas de désignation
FEPEM Nouvelle Aquitaine	Madame Evelyne DEYRE	Madame Christine WERNO
Union Départementale des Affaires Familiales	Madame Claudine GUERIN	Madame Françoise HENRI
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)	Madame Françoise FRELIN	Madame Dominique NIDELET
Union Nationale de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis	Madame Fabienne BARRAU	Madame Odile PARMENTIER
VALENTIN HAUY	Monsieur Serge LACOTTE	Madame Gilberte BRIFFAUT-SLAGMULDER

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

2ème Collège : Représentants les institutions

a) Deux représentants du conseil départemental désignés par la Présidente du conseil départemental

Titulaire	Suppléant
Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation

b) Le Président du conseil régional ou son représentant

c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'Association départementale des maires

Commune/ EPCI Titulaire	Commune/ EPCI Suppléant
en cours de désignation	en cours de désignation
en cours de désignation	en cours de désignation

d) Le Directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant

e) Le Directeur Régional de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant

f) Le Recteur d'Académie ou son représentant

g) Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

h) Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département désigné sur proposition du Préfet

Titulaire	Suppléante
Monsieur Lionel RIZZO	Madame Patricia DUC-DODON

i) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Assurance Retraite ou son représentant

	Titulaire	Suppléante
CARSAT Centre Ouest	Monsieur Jean-Philippe RAMBAUD	Monsieur Jean-Yves MELIN
CPAM	Monsieur Dominique SALBREUX	Monsieur Philippe LAVALARD

j) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Titulaire	Suppléante
Madame Marie PASQUIER	Madame Valérie DRILLAUD

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

3ème Collège : onze représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

Organisation / syndicat	Titulaire	Suppléant(e)
Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Etablissements sociaux et médico-sociaux (APAGESMS)	Madame Darlène DECHAINE	Pas de désignation
Association ADEI	Madame Christelle LEVEQUE	Monsieur Clément FUSTIER
Association pour le Travail, l'Accueil, les Soins des Personnes Handicapées et Agées (ATASH)	Monsieur Jean-Claude JANNY	Monsieur François VILLAUTREIX
Association Laïque Prado	Monsieur Yannick SEGUY	En cours de désignation
Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP)	Madame Claudette PETIT-JEAN	Pas de désignation
Foyer Départemental Lannelongue	Madame Magali JANNY	Pas de désignation
NEXEM	Monsieur Jacques BAILLET	Pas de désignation
Union Départementale des Retraités CGT	Monsieur Antonio PUYANA	Madame Carole GUERINET
Union Départementale des retraités CFDT	Madame Valérie DEMAY	En cours de désignation
UNSA Retraités	Madame Caroline FORNIER	Monsieur Olivier THIBAUD
Union Départementale des syndicats Force Ouvrière	Monsieur Jean-Luc MOULINEAU	Madame Christelle HERVO

ARTICLE 4 : La composition du quatrième collège commun aux deux formations spécialisées, est définie comme suit :

4ème Collège : représentants des personnes physiques ou morales concernés par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil

a) Un représentant des Autorités Organisatrices de Transports (AOT), désigné sur proposition du Président du Conseil Régional

Autorité Organisatrice de Transport	Titulaire	Suppléant
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame Margarita SOLA	Pas de désignation

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du Préfet

Bailleur social	Titulaire	Suppléante
Bailleurs sociaux	Monsieur Mikaël JUNGERS	Monsieur Xavier CROQ

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du Préfet

Architecte	Titulaire	Suppléante
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	Madame Pascale FRANCISCO	Madame Marie-Laure BELLICAUD

d) Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et la Présidente du conseil départemental

Organisation	Titulaire
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	Madame Cécile AZOUZ
Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)	Madame Bénédicte VEILEX
Fédération centres sociaux	Madame Barbara PROVOST
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Madame Rébecca BUNLET
Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS)	Madame Emmanuelle STRADY

ARTICLE 5 - La durée du mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est de trois ans.

ARTICLE 6 - Il peut être fait appel de cette décision en formant un recours gracieux et/ou contentieux.
Le recours gracieux peut être présenté dans le délai de deux mois suivant la date de la notification.
Le recours contentieux contre le présent arrêté peut être présenté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Si un recours gracieux est présenté, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la notification d'une décision expresse de rejet ou l'intervention d'une décision implicite de rejet. Le silence de l'administration gardé pendant deux mois après le recours gracieux vaut décision de rejet implicite de celui-ci.

En l'absence de recours gracieux, le recours contentieux peut être présenté dans un délai de deux mois après la date de notification.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 017-221700016-20231114-2023_DA_1727-AR

ARTICLE 7 - Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Madame la Directrice de l'Autonomie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Fait à La Rochelle, le 13 NOV. 2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
DIRECTION DE L'AUTONOMIE

La Présidente du Département

Pour la Présidente du Département
et par délégation
Le Vice-Président

Jean-Claude GODINEAU